

Rapport de Gestion

Du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice 2021

Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2022

Le Groupe Crédit Mutuel Océan fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS. Dans le prolongement, le Groupe Crédit Mutuel Océan a également retenu les mêmes normes pour ses comptes consolidés.

La [Déclaration de Performance Extra-Financière](#) est présentée dans un document distinct qui comprend :

- le modèle d'affaire ;
- les principaux risques sur de grandes thématiques non financières ;
- les politiques et diligences mises en oeuvre pour y répondre et des indicateurs-clés de performance ;
- les enjeux RSE en lien avec le PMT : « Ensemble, Construisons demain » du Groupe Crédit Mutuel Océan.

1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

< 1.1 - Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

La consolidation intègre également les sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité exercée
Océan Participation	90%	90%	IG	Société de capital risque
SCI Merlet Immobilier	100%	100%	IG	Location d'immeubles
SCI Union Immobilière Océan	100%	100%	IG	Location d'immeubles
FCT Zéphyr Home Loans	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation
FCT Zéphyr Home Loans II	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation

2 – EVENEMENTS IMPORTANTS

< 2.1. – Evénements importants de l'exercice

Dans la continuité de l'an passé, le Groupe Crédit Mutuel Océan est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, dont TPE/PME.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a poursuivi son engagement dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie, en proposant des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel Océan tient compte du caractère sans précédent de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique. Il prévoit un scénario de crise prolongée, en lien avec la cinquième vague, avec un impact plus prononcé pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés. Dès le 1^{er} semestre 2020, le Groupe Crédit Mutuel Océan a adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et a actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021. Ainsi, la provision sectorielle est dotée à hauteur de 18,1 M€ sur l'année, et atteint 28,4 M€ au 31 décembre 2021.

Dans ce contexte, l'exercice 2021 a été marqué principalement par :

- Un PNB en nette progression, du fait, notamment, de la perception de dividendes exceptionnels de la part des Assurances du Crédit Mutuel pour un montant de 43,2 M€.
- Des opérations de remboursements d'emprunts en blanc ont été initiées pour un nominal de 110 M€, ayant généré des indemnités de remboursements anticipés pour 6,9 M€.
- La participation aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 1,25 Md€, contre 750 M€ au 31 décembre 2020, soit une évolution de 500 M€ sur l'exercice.
- L'application de la compensation au bilan des créances et dettes réciproques nées d'opérations de pension livrées croisées (repo/reverse repo). Ce point porte sur les titres du FCT Zephyr 2 donnés en pension pour 200 M€, contre une prise de pension de 200 M€ de titres HQLA afin de gérer notre liquidité auprès de la même contrepartie.
- Un coût du risque de 31,6 M€, en lien avec les provisions identifiées sur les secteurs vulnérables.
- L'année enregistre une nette progression des encours sur l'activité habitat de +784 M€. Cela est porté par un niveau de déblocage historique de 2 194 M€ sur 2021.

< 2.2 – Evénements importants postérieurs à la clôture et activités en matière de recherche et développement

Contexte Ukraine – Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à

l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie afin de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Océan est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues. En tant qu'établissement de crédit, le Groupe Crédit Mutuel Océan est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Les impacts comptables et prudentiels de cette situation nouvelle ne pourront être évalués qu'ultérieurement, à la lumière des évolutions géopolitiques et leurs incidences sur l'économie.

La crise ukrainienne pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire. Le Groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux. Les effets sur la marge d'intérêt dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne règlementée. En tout état de cause, les premières analyses possibles de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du Groupe à absorber les effets sans difficulté.

Comme en pareille situation, lorsque la crise COVID est apparue, cette nouvelle épreuve nous renvoie à nos fondamentaux stratégiques :

- notre raison d'être : [S'engager durablement à vos côtés](#)
- et nos valeurs : [L'Humain, la Confiance et la Responsabilité](#).

Enfin, la solidité financière du Groupe Crédit Mutuel Océan lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses fonds propres et des ratios qui en découlent, avec au 31 décembre 2021 :

- Ratio de solvabilité global = 31,43% (exigence SREP : 12,75%) ;
- Ratio de levier = 7,99%, (seuil d'alerte : 4%) ;
- Ratio de liquidité = 129,7% (seuil d'alerte : 110%).

Pour rappel, le buffer de liquidité était de 1 341 M€ à fin décembre. Il s'élève à 1 366 M€ à fin janvier.

Au niveau de l'activité de Recherche et Développement le Groupe n'est pas concerné.

< **2.3 – Évolution des méthodes comptables**

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2021, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

- **Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19**

Cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers dans le cadre de la crise Covid-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2022 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante. Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Le Groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

- Décision IFRIC du 20 avril 2021 sur les principes d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services

Elle clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendent de l'ancienneté, sont plafonnés au-delà d'un certain nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

Pour le Groupe Crédit Mutuel, la décision IFRIC a eu pour principale incidence la constatation d'une situation de régime sur-financé, résultant de la baisse d'engagements de certains régimes d'indemnité de fin de carrière portés par certains Groupes de Crédit Mutuel.

Aux bornes du Groupe Crédit Mutuel Océan, les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1^{er} janvier 2020, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Le Groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

Ainsi, l'application de cette décision IFRIC a engendré la matérialisation au bilan de la situation de régime sur-financé à l'ouverture de l'exercice par un impact d'accroissement des réserves consolidées de l'ordre de 5,4 M€.

- Dispositif des prêts participatifs de relance

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le Groupe produira des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité définis par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4^{ème} année.

Le Groupe cédera 90% des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10% à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiment à son passif. Les titres émis par le fonds portent une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'Etat à hauteur de 30%.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10%, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2021, le Groupe Crédit Mutuel Océan ne dispose pas d'encours de PPR.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90% et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de décomptabilisation d'IFRS 9.

- Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal du Libor CHF. Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes) L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Dans ce contexte, le Groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Sur le périmètre des activités de marché, des clauses de repli ont été insérées dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices.

Dès 2021, un « avenant technique relatif aux événements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, a été intégré afin de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020.

Le Groupe a aussi procédé à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant).

En particulier, sur les périmètres de la Banque de détail et des activités Grands Comptes, les bascules vers les nouveaux indices de remplacement selon les standards de marché pour les contrats en stock ont été opérées. L'impact lié à la transition de ces contrats est jugé non significatif (à confirmer par les Groupes).

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis.

3 - ACTIVITE ET RESULTATS

Contexte économique et financier

Alors que le monde reste aux prises avec la pandémie mondiale, les risques pour la stabilité financière ont été maîtrisés jusqu'à maintenant grâce au soutien continu des politiques monétaires, budgétaires et au rebond de l'économie mondiale observé cette année.

Tandis que 2020 a été une année de forte compression de l'activité économique, 2021 a été une année de rebond. Une demande largement supérieure à l'offre, cumulée à la pénurie de certaines matières premières, matériaux ou composants, ont entraîné l'apparition de goulets d'étranglement. 2021 représente donc l'année du retour de l'inflation sur les niveaux qui n'avaient pas été vus depuis 20 ans.

Les gouvernements ont dû composer avec l'apparition de variants de la Covid-19 : du variant Alpha devenu majoritaire dès mars, au variant Omicron apparu fin novembre, en passant par le variant Delta très présent au cours de l'été, les gouvernements ont mis en place des restrictions plus ou moins sévères au fil des vagues de contaminations, ce qui a impacté les échanges internationaux.

Avec plus de 8 milliards de doses de vaccin administrées dans le monde en 2021, la montée en puissance de la vaccination a permis la réouverture des économies et le retour à une situation plus normale et a entraîné une forte reprise économique, notamment dans les services dans les pays développés. Le secteur industriel a également participé au rebond mais des difficultés d'approvisionnement et des pénuries ont pénalisé son activité et entraîné de fortes pressions inflationnistes.

Du côté du soutien budgétaire, le NextGenerationEU a commencé à se déployer au cours de l'année. Ce plan de relance européen, d'environ 800 milliards d'euros, est destiné à aider l'Europe à se relever de la pandémie de coronavirus et à contribuer à construire une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente. La Commission Européenne a débuté les émissions de dettes et a commencé à débloquer des fonds aux Etats depuis l'été 2021.

Dans un contexte sanitaire incertain, la BCE (Banque Centrale Européenne) a amplifié son soutien monétaire dès le mois de mars pour maintenir des conditions de financement favorables. Pendant une bonne partie de l'année, en jugeant que le pic inflationniste resterait transitoire, elle a conservé un rythme élevé d'achats d'actifs, permettant ainsi de contenir les pressions haussières sur les taux souverains et l'euro. Cependant, à fin 2021, les facteurs pesant sur l'offre sont toujours présents et les pressions inflationnistes se répercutent sur l'ensemble des secteurs économiques.

Aux Etats-Unis, la validation en mars d'un programme de relance budgétaire de 1 900 milliards de dollars, et la négociation d'un nouveau volet de 1 000 milliards de dollars sur les infrastructures en novembre, ont porté la croissance. Ainsi, dans un contexte de remontée de l'inflation, du retour à une croissance en ligne avec celle de 2019 et d'un taux de chômage au plus bas, la Fed a entamé une réduction de ses achats d'actifs et envisage désormais une hausse de ses taux directeurs.

Alors que la Chine semblait être le premier gouvernement à sortir la tête de l'eau en 2020, le pays a été impacté par différents éléments en 2021 : le scandale Evergrande, et plus largement le secteur immobilier, à fort impact sur la croissance, la politique « zéro-Covid » et la mise en place d'une vague réglementaire.

Les marchés actions, portés par la reprise et les aides à l'économie, ont réalisé d'excellentes performances. Le CAC 40 dépasse son plus haut niveau en terminant l'année au-dessus des 7100 points, et enregistre une performance de +28,85%, soit la plus forte progression dans le monde. Le MSCI World, indice mesurant les performances des marchés boursiers de pays économiquement développés, a lui inscrit une performance annuelle de +21,82%. En 2021, les prix de certaines matières premières ont atteint, voire dépassé, les pics historiques de 2011. Le prix du baril de Brent a explosé en 2021, avec une hausse de +50,15% depuis le 1er janvier; les raisons : une demande forte en période de reprise couplée à une offre limitée. Par ailleurs, les cours du gaz naturel et du charbon se sont envolés à des niveaux records dans un contexte marqué par une offre limitée et par le rebond de la demande d'électricité.

Pour le Groupe Crédit Mutuel Océan, la dynamique commerciale s'est traduite par une hausse des dépôts clientèle portée conjointement par la collecte sur les comptes courants créditeurs (+9,3%) et l'épargne bancaire, notamment sur les livrets ordinaires (+17,4%) et l'épargne réglementée (+7,2%).

L'encours de crédits a progressé de 5,7 % porté par l'activité habitat (+8,3%), et les crédits investissement (+4.8%).

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) consolidé du Groupe, généré essentiellement par la banque de détail, a augmenté de 24,3% pour s'établir à 329 M€ (contre 265 M€ en 2020). Cette variation s'explique principalement par la distribution de dividendes par les ACM pour 43 M€.

Le poste de gains et pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat progresse de 10 M€, ce qui s'explique par l'évolution des performances de notre filiale de capital risque Océan Participations qui génère à elle seule +9,1 M€ (dont plus-values de cessions +2,3 M€, hausse des plus values latentes +4,8 M€ et valorisation des primes de non conversion +1 M€).

Suite à un contexte économique difficile, le coût du risque s'établit à 32 M€, il augmente de 7 M€ par rapport à l'année 2020. On constate un maintien des provisions S1 et S2. Le complément est constitué de la provision sectorielle pour 18 M€, en lien avec les secteurs identifiés comme vulnérables dans le cadre de la crise Covid-19.

Conséquence des éléments précédents, et après impôts (29 M€, contre 22 M€ en 2020), le résultat net consolidé atteint 83 M€ en 2021 contre 51 M€ en 2020.

L'activité du Groupe Credit Mutuel Ocean en 2021

< 3.1 – L'ÉPARGNE

La collecte de l'épargne bancaire, financière et assurance sur l'année s'est élevée à 1 317M€.

Fin 2021, l'encours de l'épargne confiée par la clientèle dépasse les 19 Mds€, avec :

- **Compte-courant clientèle créditeurs (+400 M€)**, soit un accroissement de 9,3% pour l'année 2021.
- **Epargne bancaire, (+550 M€)** : A fin décembre, l'encours d'épargne bancaire atteint 9,2 Md€ et poursuit sa progression (+6,3%). Les évolutions sont contrastées selon les familles d'épargne. Ainsi, les encours d'épargne logement ont progressé de +4,7% en 2021 et celui des livrets, +10,1%. La part de marché en dépôts bancaires progresse légèrement à 25,55% contre 25,36% au 31 décembre 2020.
- **Epargne assurance (+273 M€)** : Elle continue de progresser en 2021 (6,8%, après 2,9% en 2020), tirée essentiellement par les contrats multisupports (+9,4%). L'encours atteint 4 283 M€ contre 4 009 M€ fin 2020. *Pour rappel, ces encours sont portés au bilan des ACM.*
- **Epargne financière et épargne salariale (+70 M€)** : L'encours d'épargne financière (719 M€) a augmenté de 6,3%. L'encours de l'épargne salariale (191 M€) continue de progresser à hauteur de 16,6%.

Les produits réglementés Livret A, Livret Bleu, Livret de Développement Durable et Solidaire et LEP donnent lieu à reversement partiel à la Caisse des Dépôts et Consignations, via la Caisse Centrale de Crédit Mutuel. Ce reversement atteint 2 118 M€ contre 1 988 M€ fin 2020.

< 3.2 – LES CREDITS

- 3.2.1 – Production

Toutes clientèles confondues, les crédits débloqués s'élèvent à 3 445 M€ soit un niveau historique pour le Groupe Crédit Mutuel Océan. En 2020, ils étaient élevés à 3 327 M€ après 2 964 M€ en 2019.

L'habitat représentant 63,7% des concours. La production de crédits à l'habitat a augmenté de 426 M€ (24,1%) comparativement à 2020, favorisée par la durabilité du contexte de taux bas.

Concernant le crédit à la consommation, sur son territoire, le Crédit Mutuel Océan a accordé 344 M€ (+7.7%).

Pour le financement professionnel, (crédits, crédits-baux mobilier et immobilier), les opérations mises en place en 2021 s'élèvent à 1 037 M€ contre 1 371 M€ l'an passé, évolution portée l'an dernier par la distribution de PGE.

Concernant le crédit à la consommation, sur son territoire, le Crédit Mutuel Océan a accordé 262 M€ (+21,7%).

Ce niveau de production a ainsi permis au Crédit Mutuel Océan de légèrement accroître à 28,98% ses parts de marché crédits sur ses trois départements de compétence, contre 28,70% en décembre 2020.

Le taux moyen cumulé des crédits débloqués a augmenté de 8 cts sur un an (1,26%, contre 1,18%).

A noter que le Groupe Crédit Mutuel Océan n'accorde pas de crédit répondant à l'obligation instituée par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (microcrédit).

- 3.2.2 – Encours

Après une progression en 2020 de 7,8%, l'encours des crédits bancaires 2021 progresse à nouveau de 6% pour atteindre 14,7 Md€. L'habitat représente 69,5% et progresse de 1,4%.

Le coefficient d'engagement se situe à 105,9% et reste stable par rapport à 2020 (106,7%).

- 3.2.3 – Risques sur crédits

Après des années de forte production, et malgré un environnement économique incertain, le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport aux encours de crédits globaux reste modéré à 1,49% contre 1,78% fin 2020.

En complément de la dépréciation individuelle et des provisions statistiques sur encours sains, et conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs. Elle a été calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables ayant été intégralement transférées en stage 2.

Sur 2021, un complément de 18,1 M€ (bilan + hors bilan) a ainsi été enregistré portant le solde de la provision sectorielle à 28,4 M€.

En outre, l'actualisation des dépréciations a été ajustée de -2,1 M€ pour atteindre 5,6 M€ au 31 décembre 2021 (7,7 M€ au 31 décembre 2020).

< 3.3 – ASSURANCE IARD et SERVICES

Bancassureur, le Groupe Crédit Mutuel Océan réaffirme le caractère stratégique de l'IARD. Le portefeuille de contrats IARD au 31 décembre 2021 s'établit à 954 657 contrats, en augmentation de 4,0%.

Plus de 374 903 contrats Eurocompte Services ou Pro définissent les modalités de la relation avec autant de clients.

L'équipement en cartes bancaires poursuit sa progression avec un parc atteignant 471 486 cartes (+4,1%).

< 3.4 – TRESORERIE

La gestion de la trésorerie comporte deux volets :

- Le refinancement de l'exploitation.
- La gestion pour compte propre.

- 3.4.1 – Refinancement de l'exploitation

Pour le refinancement de l'exploitation, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan recourt, pour le compte des Caisses, au marché, à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) et à la B.F.C.M, pour un montant global de 3 685M€ au 31 décembre 2021 contre 3 641 M€ un an plus tôt.

Si la volonté du Groupe est de couvrir prioritairement ses besoins de capitaux par l'épargne bancaire de ses clients, le recours au marché, à la C.R.H et à la B.F.C.M résulte d'une part, de l'importance des crédits habitat, et d'autre part, de la structure des ressources nécessaires pour répondre aux exigences d'équilibre du bilan.

Ainsi, l'encours de refinancement auprès de la C.R.H. s'élève à 732 M€ au 31 décembre 2021 (797 M€ au 31 décembre 2020).

- 3.4.2 – Gestion pour compte propre

Pour la gestion pour compte propre, centre de profit de la Caisse Fédérale, les principes de politique financière sont constamment maintenus :

- liquidité des supports pour les portefeuilles court terme et moyen terme,
- respect des seuils de gestion pour le portefeuille long terme (allocation d'actifs),
- sélection rigoureuse des contreparties, en s'appuyant en particulier sur le dispositif national d'analyse des contreparties (IFC).

Le portefeuille proprement dit de gestion pour compte propre atteint 139,1 M€ à la clôture, contre 127,3 M€ un an plus tôt.

Au global, au 31 décembre 2021, le portefeuille titres et dérivés de la Caisse Fédérale est ainsi réparti :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (swaps valorisés, obligations et autres titres à revenu fixes) : 273 M€, dont 154 M € pour les OPCVM. Les plus-values latentes sur OPCVM s'élèvent à 25 M€ (24 M€ à fin 2020),

- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : 589 M€,
- parts du FCT Zéphyr Home Loans pour 650 M€.

4 – ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

< 4.1 – IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOBILISES

Ils sont constitués des :

- Immobilisations corporelles (coût amorti IFRS) pour 72 M€
- Titres immobilisés (inclus dans les actifs financiers disponibles à la vente).

Les titres de participation du Groupe sont portés par la Caisse Fédérale.

Quatre participations majeures représentent l'essentiel de cette rubrique :

Groupe ACM	:	les titres acquis pour	55,9 M€	sont valorisés (IFRS) à	353,3 M€
BFCM	:	les titres acquis pour	100,0 M€	sont valorisés (IFRS) à	157,3 M€
Euro Informations	:	les titres acquis pour	14,6 M€	sont valorisés (IFRS) à	44,4 M€
Caisse Centrale CM	:	les titres acquis pour	8,5 M€	sont valorisés (IFRS) à	8,5 M€

< 4.2 – INTERETS DES MINORITAIRES

Au passif du bilan, pour 13,2 M€, ils concernent le Groupe du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie associé dans la société de capital-risque Océan Participations.

< 4.3 – LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En moyenne sur 2021, le taux de production des crédits augmente de 0,08 pt (1,26 % contre 1,18% en 2020), avec -0,10 pt sur les crédits habitats et -0,04 pt sur les crédits investissement. A contrario, le taux moyen sur les débloquages de crédits consommation connaît une augmentation de 0,13 pt.

Le coût de la ressource clientèle a connu un recul de 0,11 pt, s'établissant désormais à 0,66% sous l'effet de la baisse des taux réglementés et de marché. Ceci a conduit à une légère hausse de la [marge financière clientèle](#) (+2,8 M€, +1,9%).

Les dividendes reçus des participations ont représenté 44,1M€ en 2021 (contre 2,2 M€ en 2020). Les principales distributions sur 2021 concerne les ACM (43,2 M€) et la BFCM (0,5 M€).

Les commissions nettes (124,0 M€) sont en légère augmentation par rapport à 2020 + 1,6 M€.

Le [Produit Net Bancaire](#) s'établit à 329 M€ contre 265 M€ en 2020, soit +24,3%.

Les [frais généraux](#) à 185 M€ regressent de 10,3% par rapport à 2020.

Côté frais de personnel, le contrat d'intéressement-participation directement indexé sur la Marge Nette d'Autofinancement génère pour 2021 une enveloppe globale de 14,7 M€ (hors charges), à laquelle s'ajoute un abondement exceptionnel de 1,5 M€, soit un package total chargé de 21,3 M€. Il est également à souligner la distribution d'une prime pour l'emploi et le pouvoir d'achat de 3 M€ charges incluses.

Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi 144 M€ (97 M€ en 2020) consécutivement à la hausse du PNB.

Le **coût du risque** reste fort et s'élève à 31,6 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,7 M€ en 2020. Deux composantes à ce coût du risque élevé : en premier lieu l'alourdissement des taux de couverture pour la provision sectorielle et d'autre part des provisions constituées sur d'importants clients.

La banque de détail, cœur de métier du Groupe, est assurée par l'ensemble des Caisses locales. Le capital-développement, assuré par la société de capital-risque Océan Participations, génère une contribution représentant 3,5% du PNB du Groupe.

< 4.4 – LES RISQUES, LES DEPRECIATIONS et LES PROVISIONS

L'application depuis le 01/01/2018 des nouvelles règles liées à la norme IFRS9 a entraîné des impacts :

- Sur le classement et l'évaluation des actifs financiers qui dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Les actifs sont désormais classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres, en juste valeur par résultat.
- Sur les dépréciations qui s'appliquent à l'ensemble des instruments de dettes et aux engagements hors bilan.

Les dépréciations sont ainsi réparties en 3 catégories :

- statut 1 : encours sains non dégradés,
- statut 2 : encours sains dégradés,
- statut 3 : encours douteux. Une Probabilité de Défaut (PD) à 1 an (perte attendue à 12 mois) est utilisée pour le calcul des dépréciations de statut 1. Pour le statut 2, on utilise une Probabilité de Défaut à terminaison de 1 à 10 ans (perte attendue à terminaison).

Pour le statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement et susceptible de générer une perte.

La répartition des encours de créances bruts permettant de calculer les provisions selon les statuts 1, 2 ou 3 est reprise dans le tableau ci-dessous :

Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1		0	3 374 427	21 532	0
0.1-0.25		0	6 008 671	16 393	0
0.26-0.99		0	2 719 610	193 011	0
1 - 2.99		159	1 233 297	255 003	0
3 - 9.99		886	352 185	292 879	0
>=10		16 023	27 319	154 871	204 697
Total		17 068	13 715 509	933 689	0

- 4.4.1 – Dépréciations en diminution des postes de l'actif

Les couvertures des risques de contrepartie déclassés douteux, douteux compromis et contentieux sont constituées essentiellement des dépréciations sur créances clientèle pour 126 M€.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt, des flux futurs estimés.

En complément, les provisions comptabilisées sur les encours sains de statut 1 et statut 2 s'élèvent à 68 M€.

- 4.4.2 – Provisions figurant au passif

Les provisions (33 M€) restent stables avec quelques effets inverses par rapport à 2020 :

- Un reclassement des provisions manuelles en moins de l'actif pour 3M€,
- l'application de la décision IFRIC sur l'IAS 19 générant une provisions à la clôture de 3M€ (dette actuarielle)
- et la stabilisation de la provision Epargne Logement au 31 décembre 2021 est de 16 M€ (-0,7M€).

- 4.4.3 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Le Fonds d'accumulation, figurant sous la rubrique F.R.B.G. dans les comptes de la Vocation Générale et qui atteint 49,3 M€ est reclassé en réserves dans les comptes consolidés IFRS.

5 – EXPOSITION AUX RISQUES : SUIVI & CONTROLE

< 5.1 – FONDS PROPRES

Les capitaux propres consolidés IFRS – part du Groupe – y compris le résultat 2021, s'élèvent à 1 796 M€, contre 1 706 M€ par rapport à fin 2020. Les parts B représentatives du capital des Caisses Locales atteignent 224 M€. La rémunération à servir au capital B est de 0,0050 € par part ancienne de 1 euro et de 0,0100 € par part nouvelle de 1 euro pour l'exercice 2021.

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée.

Le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et le périmètre « réglementaire » utilisé pour la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Océan sont identiques.

Le ratio de solvabilité (Bâle 2) définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Le Crédit Mutuel Océan calcule le ratio de solvabilité sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres prudentiels atteignent 1 384 M€.

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres de base (Tier One)	1 376	1 289
Fonds propres complémentaires	8	0
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Exigence de fonds propres	352	327
Ratio de solvabilité	31,43%	31,51%

Au 31 décembre 2021, le Crédit Mutuel Océan respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

< 5.2 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

- 5.2.1 - Organisation générale de la filière risques et système de mesure et de surveillance des risques

L'activité essentielle du Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Le C.M.O. dispose d'une salle de marché dont les actifs gérés représentent environ 2,48 % des crédits à la clientèle.

La gestion des risques est encadrée par les dispositifs suivants :

- Dispositif de conformité, contrôle permanent, coordination des dispositifs risques,
- Dispositif de contrôle périodique,
- Dispositifs de mesures et de suivi des risques,
- Dispositifs de limites,
- Reporting aux organes exécutif et délibérant.

Différentes structures sont dédiées à la gestion des risques.

Le service Engagements, accompagne les chargés de clientèle et d'affaires dans la prise de décision concernant l'octroi des crédits au-delà de leurs pouvoirs, définit et participe au suivi de la mise en œuvre de la politique crédit du Groupe visant à la prévention et à la maîtrise des risques.

La Direction Financière a en charge le contrôle budgétaire, réalise les analyses de gestion et de rentabilité des entités et des activités du Groupe, mesure le risque de taux et de liquidité anime le Comité Financier. Le service Comptabilité assure la supervision des différents Centres Autonomes de Comptabilité. Il vérifie le respect des ratios réglementaires et établit les déclarations fiscales.

La Direction des Risques, Conformité et Contrôle Permanent détecte, mesure, suit et anticipe les risques, notamment les risques de crédit, financiers, opérationnels et climatiques, et en rend compte aux organes exécutifs et de surveillance. Elle assure également la prévention des risques de non-conformité dans les domaines de la sécurité financière, les pratiques commerciales, la protection de la clientèle, la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et l'intégrité des marchés. Aussi, elle pilote, anime le contrôle interne de l'ensemble des services du CMO (réseau et services centraux).

La Direction Audit et Contrôle Périodique évalue par des missions d'audits dans le réseau et les services centraux, par des missions thématiques et le contrôle à distance, l'efficacité des processus organisationnels et des dispositifs de contrôle du Crédit Mutuel Océan.

Le Comité des Risques, chaque trimestre, examine le suivi des risques du CMO et approuve les différentes limites de risque avant leur validation par le Conseil d'Administration.

Le contrôle des risques s'effectue tout d'abord par l'autocontrôle des opérateurs dans les unités opérationnelles, en premier niveau par le contrôle interne du hiérarchique. Au second niveau, le contrôle est exercé par les collaborateurs en charge du Contrôle Permanent. Il est indépendant par rapport aux acteurs engageant opérations et risques. Au troisième niveau, intervient le Contrôle Périodique qui veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que du dispositif de mesure et de surveillance des risques.

Enfin, en dernier niveau de contrôle, participent les intervenants extérieurs tels que les deux Commissaires aux Comptes, l'Inspection Confédérale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution.

< 5.3 – RISQUE DE CREDIT

- 5.3.1 - Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Trimestriellement, la Direction des Risques examine la situation des risques, restitue les éléments d'information en termes de risque de crédit dans le Tableau de Bord de la Direction des Risques adressé au Comité de Direction et assure le suivi des limites relatives au risque de crédit. Les dirigeants effectifs et la Directrice des Risques se réunissent toutes les 2 semaines afin d'échanger sur l'actualité ou des thématiques liées aux différents risques nécessitant une validation interne ou un plan d'actions.

- 5.3.2 - Eléments d'information sur la gestion du risque

✓ **Un système de cotation national déployé par le Groupe Crédit Mutuel Océan**

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle 2, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux, dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est mise à jour mensuellement.

✓ **Un traitement des dossiers non centralisé**

La structure décisionnelle du Groupe s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'au Conseil d'Administration. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

Le service des Engagements intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi, les dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les spécialistes crédits collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et

d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de la Direction Audit Contrôle Périodique, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau du service Engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

✓ **Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation**

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting au service des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes). Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle 2.

Les dispositifs de déclassement et de dépréciation sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement des créances saines vers les créances douteuses. La dépréciation est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées, elle peut être ajustée par les analystes des services Recouvrement et Contentieux en fonction du recouvrable.

- **5.3.3 - Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit**

Au-delà des limites prudentielles nationales fixées par rapport au niveau de fonds propres et de résultat du Groupe, le Comité des Risques du Crédit Mutuel Océan, en application des directives de la Confédération, détermine annuellement pour les corporates, des limites prudentielles plus restrictives.

- **5.3.4 – Suivi du risque crédit**

Exposition	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	3 509 497	3 403 414
Clientèle	14 870 963	14 059 314
Exposition brute	18 380 460	17 462 728
Dépréciations	-193 663	-171 426
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-193 662	-171 425
Exposition nette	18 186 797	17 291 302

	31.12.2021	31.12.2020
Titres de créance		
Effets publics	12 630	12 456
Obligations	1 048 747	1 208 235
Instruments dérivés	12 809	1 453
Pensions & prêts de titres	0	200 000
Exposition brute	1 074 186	1 422 144
Dépréciation des titres	0	-5
Exposition nette	1 074 186	1 422 139

	%	
	2021	2020
Structure des encours interbancaires par note		
AAA et AA+	69,50	68,71
AA et AA-	2,17	5,86
A+ et A	28,08	24,9
A- et BBB+	0,00	0,53
BBB et en-dessous	0,25	0

Les créances clientèle font l'objet de dépréciations, venant en déduction d'actif.

Les créances douteuses sont celles présentant des retards, mais dont le recouvrement ne paraît pas compromis.

Les créances douteuses compromises sont celles qui font l'objet de recours ou de procédures judiciaires et dont le suivi est assuré par un service spécialisé de la Caisse Fédérale.

✓ **Risques de crédit auprès de la clientèle**

	2021	2020
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	69,0%	67,9%
Entreprises	13,1%	13,0%
Grandes entreprises	11,7%	12,5%
Financements spécialisés	0,8%	0,7%
Autres	5,3%	5,9%

		2021	2020
Concentration des risques clientèle			
Engagements dépassant 300 M€	nombre	1	1
	prêts en M€	353	365
	hors bilan en M€		
	titres en M€		
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€	nombre		
	prêts en M€		
	hors bilan en M€		
	titres en M€		

✓ **Actifs financiers ayant des arriérés de paiement et encours dépréciés**

	31.12.2021	31.12.2020
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (S3)	221 765	249 889
Pertes attendues à terminaison (S2)	-58 778	-26 588
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	-125 520	-135 889
Taux de couverture individuel	56,6%	54,4%
Taux de couverture global	83,1%	65,0%

31.12.2021	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	>30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
en M€					
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	35 319	3 954	68	65 834	105 175
Administrations centrales	64	517	0	328	909
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	211	0	0	989	1 200
Entreprises non financières	24 174	1 098	0	48 403	73 675
Particuliers	10 870	2 339	68	16 114	29 391
Total	35 319	3 954	68	65 834	105 175

< **5.4 – RISQUES CLIMATIQUES ET LIES A L'ENVIRONNEMENT**

- 5.4.1 – Définition des risques climatiques et liés à l'environnement

Les risques liés au climat et à l'environnement prennent en considération deux principaux facteurs de risque à savoir le risque physique et le risque de transition.

- Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement
- Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

- 5.4.2 – Un risque matriciel

Les mécanismes de transmission des risques climatiques et liés à l'environnement aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition.

L'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage globale des risques...) afin de :

- Identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques ;
- Adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- Mettre en place des indicateurs de pilotage.

- 5.4.3 – Un Dispositif de gestion et suivi des risques climatiques et liés à l'environnement

Une feuille de route RSE validée par les instances exécutives et de surveillance, a été mise en place par le Groupe Crédit Mutuel. Elle est structurée autour de 3 axes :

- DURABILITE : asseoir notre démarche dans la durée
- REPORTING : développer des outils de mesure pertinents et tangibles
- CLIMAT : aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Le Crédit Mutuel Océan est représenté dans l'ensemble des groupes de travail, pilotés par la CNCM, qui permettent d'assurer le déploiement opérationnel de la feuille de route risque climatique et RSE.

Le Conseil d'Administration du CMO du 25 Mars 2021 a validé la formalisation de la prise en compte des risques climatiques et liés à l'environnement dans le cadre d'appétence aux risques du CMO en intégrant les risques climatiques à la cartographie globale des risques du CMO.

Des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été engagées par le Crédit Mutuel Océan :

- Engagement au Net Zéro Banking en Mai 2021 actant la volonté du CMO d'aligner ses investissements et portefeuilles sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050
- Mise en ordre de marche pour compléter les politiques sectorielles existantes, intégrer la note d'évaluation ESG dans les bases clients, identifier les actifs verts immobiliers et inclure les facteurs ESG dans la gouvernance y compris les politiques d'octroi.

< 5.5 – RISQUE DE GESTION DE BILAN

La gestion « actif-passif » du Groupe Crédit Mutuel Océan est organisée en centre d'analyse et non en centre de profit. Elle réalise une approche du risque de taux global par la méthode des impasses qui permet de déterminer la sensibilité de la marge, l'objectif étant de mesurer la variation de la marge prévisionnelle sous l'effet des variations de taux d'intérêts.

Les positions obtenues par le système sont analysées au sein du Comité Financier qui décide le cas échéant des mesures de couverture. Les décisions du Comité Financier sont présentées au Comité des risques qui en fait le compte rendu au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a défini des limites pour les risques de taux et de liquidité. La situation du Groupe par rapport aux limites nationales ou réglementaires est communiquée à la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La gestion de bilan est réalisée dans le cadre du référentiel national Crédit Mutuel (conventions d'écoulement ...).

< 5.6 – RISQUE DE LIQUIDITE

Pour le risque de liquidité, le Crédit Mutuel Océan suit notamment le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) ainsi qu'un indicateur de liquidité à moyen terme, déterminé suivant une procédure nationale Crédit Mutuel. **Le ratio LCR au 31 décembre 2021 est de 129,7%** pour un seuil d'alerte de 110% et **le ratio structurel de liquidité à long terme, NSFR (Net Stable Funding Ratio) ressort à la même date à 119,87%** pour un seuil d'alerte de 105%.

Pour couvrir ses besoins de refinancement le Groupe dispose de :

- Un programme d'émission de Titres de Créances Négociables qui bénéficie d'une notation Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- Une nouvelle convention de refinancement conclue avec la B.F.C.M. en 2020.
- Un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
- Un encours de titres et de créances privées éligibles à l'Eurosystème.
- Un tableau de ventilation des maturités :

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2021							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Maturités résiduelles contractuelles en M€								
Actif								
Caisse - Banques centrales	455 401	-	-	-	-	-	-	455 401
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	303 957	-	-	-	-	-	-	303 957
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	1 252	-	211	-	1	1 463
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	2 003	13 500	17 880	14 108	223 875	271 365
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	588 773	588 773
Titres au coût amorti	-	-	490 607	-	400 345	-	3 732	894 682
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	1 320 984	316 242	1 310 021	1 521 116	3 639 461	9 775 016	1	17 882 840
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	1 278	130	3 240	-	-	4 648
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	1	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. évalués au coût amorti	11 857 553	584 241	1 300 404	1 504 103	2 665 230	7 175 577	7 980	18 637 089

< 5.7 – RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est essentiellement généré par l'activité commerciale du Groupe. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. L'analyse du risque de taux tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursements anticipés de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédits, etc).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée.

Dans le cadre de la gestion de bilan des opérations de macro couverture ont été mises en place sur 2021 pour 185 M€. Les opérations de macro couverture représentent 970 M€ au 31 décembre 2021.

Dans une hypothèse dynamique incluant les prévisions d'activité, la sensibilité de la marge financière annuelle à un scénario de variation modérée de la courbe de taux s'inscrit dans les limites nationales. La marge financière est sensible négativement à un aplatissement de la courbe des taux.

< 5.8 – RISQUE DE CHANGE

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est exposé de manière non significative au risque de change.

< 5.9 – RISQUE DE MARCHE

La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un rapport transmis trimestriellement au Comité des Risques et à la Direction Générale. Les activités de la trésorerie y sont présentées et analysées en termes de capitaux, de résultats et de risques (de marchés, contreparties, autorisations et utilisations des instruments financiers...) de conformité à la politique de trésorerie définie annuellement par le Comité Financier et validée par le Comité des risques. Un reporting sur ces activités est également transmis trimestriellement à la Direction des Risques de la CNCM.

Remarque : Compte tenu des seuils applicables, le Groupe n'est pas assujéti au calcul du risque de marché.

< 6 – RISQUES OPERATIONNELS

Depuis 2010, le Groupe CM-CIC est officiellement autorisé à utiliser la méthode avancée pour le calcul de l'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels.

De ce fait, pour les entités du Groupe CM-CIC utilisant la méthode avancée, le calcul des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels se fait dorénavant selon la méthode avancée.

7 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE & GESTION DES RISQUES

Afin de renforcer les missions de surveillance dévolues au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale, celui-ci s'appuie sur quatre **Comités** (composé d'administrateurs de la CFCMO) à savoir :

- le Comité d'Audit,
- le Comité des Nominations,
- le Comité des Rémunérations,
- le Comité des Risques.

Ces comités sont composés d'Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et animés par des membres du Comité de Direction. Ils instruisent les dossiers et les proposent au conseil pour décision.

Le Conseil d'Administration de la Fédération est assisté dans certains domaines par 3 Commissions :

- Commission Innovation et Expérience Client,
- Commission Accompagnement à la mission de l'Elu,
- Commission Vie Mutualiste.

Ces commissions sont composées d'Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et animées par des membres du Comité de Direction. Elles instruisent les dossiers pour lesquels ces derniers les ont mandatées. Elles rendent compte régulièrement aux Conseils d'Administration de leurs travaux et leur soumettent leurs observations, avis, propositions ou recommandations.

Pour les besoins de l'exercice de leurs attributions, les Commissions peuvent demander la réalisation d'études auprès de techniciens de la banque ou s'appuyer sur des groupes de travail constitués pour traiter, à leur demande, un sujet particulier.

La Direction Générale peut déléguer à des **Comités opérationnels** des activités spécifiques ou des travaux de réflexion, utiles à sa prise de décision. Il en détermine la composition et la mission. Tous travaux réalisés par ces Comités opérationnels exigent des reportings précis aux organes exécutifs.

Ces Comités opérationnels sont au nombre de 4 :

- Comité de Crédit fédéral,
- Comité Financier,

- Comité de Tarification,
- Comité d'exploitation.

8 – INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES FILIALES EN 2021

Afin de compléter la gamme de produits et services offerts à sa clientèle, le Crédit Mutuel Océan contrôle différentes filiales dont la plus significative est :

- OCEAN PARTICIPATIONS : société de capital-risque intervenant au capital des sociétés régionales, créée en 1988 et dont les concours IFRS atteignent 118,3 M€ pour 105 entreprises ou groupes d'entreprises. Le résultat comptable IFRS s'établit à +10,2 M€.

9 – PERSPECTIVES

Dans un environnement économique et financier porteur d'incertitudes, le Crédit Mutuel Océan a pleinement joué son rôle de banque régionale favorisant la réalisation des projets de ses clients. Le résultat 2021 conforte une situation financière solide, qui se traduit par un ratio de solvabilité à 31,43 %. Outre la sécurité pour les déposants, cette structure financière permet d'assurer une véritable proximité par une modernisation continue du réseau d'agences et par la mise à disposition des clients de canaux de relation modernes et performants.

Fort de la qualité de sa relation avec ses sociétaires et clients, le Crédit Mutuel Océan va continuer de s'affirmer comme leur partenaire de confiance, en les conseillant pour l'épargne et les services et en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets.

10 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application des dispositions de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, nous vous informons que le Crédit Mutuel Océan, Groupe bancaire régional, exerce l'intégralité de ses activités sur le territoire français.

En application des dispositions de l'article 511-16-1 du code monétaire et financier, créé par le décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, nous vous informons que le rendement des actifs financiers 2021 du Groupe s'élève à 0,40% (bénéfice net/total de bilan).